



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

AVIS D'ENQUÊTES CONJOINTES PRÉALABLE À L'UTILITÉ PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

COMMUNE: Nîmes

PROJET: Aménagement d'une voie verte entre l'avenue Claude Baillet et le domaine de la Bastide

Par arrêté en date du ~~12~~¹⁸ mai 2015, une enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire sur le projet d'aménagement d'une voie verte entre l'avenue Claude Baillet et le domaine de la Bastide sera ouverte à la Mairie de Nîmes - Service foncier - 152, Avenue Robert Bompard, pendant **18 jours consécutifs, du lundi 29 juin au jeudi 16 juillet 2015 inclus**.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés durant cette période à la Mairie de Nîmes Service foncier - 152, Avenue Robert Bompard, où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, sauf le vendredi à 17h00). Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Nîmes, siège de l'enquête (Mairie de Nîmes A l'attention du commissaire enquêteur Monsieur Jean-Pierre MAIRE - Service foncier - 152, avenue Robert Bompard 30 033 Nîmes cedex 9).

Monsieur Jean-Pierre MAIRE, Ingénieur civil, retraité, est désigné commissaire enquêteur titulaire. Madame DEL GIORGIO Maria Emilia, architecte salariée, est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur siègera à la Mairie de Nîmes, **Service foncier - 152, avenue Robert Bompard**, et y recevra personnellement les personnes intéressées :

- le **lundi 29 juin 2015 de 14H00 à 17H00**
- le **lundi 6 juillet 2015 de 14H00 à 17H00**
- et le **jeudi 16 juillet 2015 de 14H00 à 17H00**

Le Commissaire enquêteur rendra son avis sur le projet au Préfet du Gard dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Nîmes et en Préfecture du Gard (direction des collectivités et du développement local / bureau de l'urbanisme et des affaires foncières).

Le Préfet,

Pour le Préfet, par délégation,
Le Directeur des Collectivités
et du Développement Local



Gilles GUILLAUD

